

DOSSIER

DE

Moment de Rep

DE

L'ÉTAT

Numéro d'inventaire :

433

[illegible]

espérille
90-4-14

Spavie

Monsieur l'architecte principal

La Commission des beaux arts de peinture
et de sculpture a pris connaissance
dans sa dernière réunion de la lettre
par laquelle vous sollicitez l'autorisation
de placer provisoirement au Palais des
Beaux Arts le monument destiné à commé-
morer la mémoire de feu M^r l'architecte
Acker. Notre Collège craignant de
~~créer au président, le soit dans l'obligation~~
~~de refuser la faveur~~ craindrait en
vous accordant cette faveur de créer un
président qui on ne manquerait point
de citer à chaque occasion et de flatter
la Commission Directrice fortifier de
son rôle un statu quo de telle

A Monsieur Harco

requêtes.

Pour ces raisons et à votre vif
regret nous sommes forcés de répondre
négativement à votre demande

Re —————

Le Sec.

(FS)

Le président

(mis de B)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS
—
SERVICE SPÉCIAL
DES
BATIMENTS CIVILS

Bruxelles le, 16 Avril 1914

N° 11079 924.

OBJET :

Messieurs,

N. B. - On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l'.....

du 1

N°

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous informer de ce que le comité de la Manifestation Acter demande l'autorisation de placer, provisoirement, le monument destiné à commémorer la mémoire de cet architecte, au Palais des Beaux-Arts.

Ce comité base cette demande sur ce que feu M. l'architecte Acter est l'auteur du projet du Mont des Arts et du nouveau Musée des Beaux-Arts et il lui semble dans ces conditions pouvoir espérer de votre bienveillance l'autorisation qu'il sollicite.

Je saisis l'occasion, Messieurs les Président et membres, pour vous présenter à nouveau les assurances de toute ma considération.

L'Architecte Principal,

Heano

A Messieurs les Président et membres de la Commission
Directrice des Musées Royaux
rue du Musée à Bruxelles